

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE
GROUPE DYNACOR INC.**

AVIS AUX ACTIONNAIRES SELON LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Cet avis vous est fourni en raison du fait que Groupe Dynacor inc. (la «**société**») a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour la transmission à ses actionnaires de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, de la circulaire d'information de la direction (la «**circulaire**»), des états financiers audités de la société pour 2023 et du rapport de gestion s'y rapportant (collectivement, les «**documents relatifs à l'assemblée**»). En vertu des procédures de notification et d'accès, les actionnaires reçoivent un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée de la société. Toutefois, au lieu de recevoir une copie papier des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires reçoivent le présent avis qui contient des renseignements leur indiquant comment ils peuvent accéder aux documents relatifs à l'assemblée par voie électronique. Le recours à ce nouveau moyen de transmission devrait permettre de réduire l'utilisation du papier ainsi que les frais associés à l'impression des documents et à leur envoi par la poste aux actionnaires.

DATE ET EMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE:

QUAND : Le mardi 18 juin 2024
à 10 h 00 (heure de l'Est)

OÙ : Les actionnaires peuvent participer à
l'assemblée virtuellement via webdiffusion à
<https://lavery.zoom.us/j/61046343258>

ON DEMANDERA AUX ACTIONNAIRES D'EXAMINER LES QUESTIONS SUIVANTES ET D'Y VOTER:

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS: On demandera aux actionnaires d'élire nos administrateurs. On trouvera des renseignements sur les administrateurs à la rubrique «Élection des administrateurs» de la circulaire.

NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES AUDITEURS: On demandera aux actionnaires de nommer à nouveau Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l, comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de la société, moyennant une rémunération devant être fixée par les administrateurs. On trouvera des renseignements sur la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l, comptables professionnels agréés, à la rubrique «Nomination des auditeurs» de la circulaire.

AUTRES QUESTIONS: On demandera aux actionnaires de délibérer sur toutes autres questions dûment soumises à l'assemblée. On trouvera des renseignements sur l'autorité discrétionnaire de voter sur de telles questions au paragraphe intitulé « Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées à ces questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée? » à la page 4 de la circulaire.

ON RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE PRENDRE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE AVANT DE VOTER.

LISTES DES SITES WEB OÙ LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE SONT AFFICHÉS

Les documents peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Web de la société www.dynacor.com.

COMMENT OBTENIR DES COPIES PAPIER DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires peuvent demander qu'on leur transmette des copies papier des documents relatifs à l'assemblée au moyen d'un envoi postal, sans frais pour les actionnaires. Les demandes peuvent être faites jusqu'à un an à compter de la date à laquelle la circulaire a été déposée sur SEDAR+, de la façon suivante:

- a) par courriel à l'adresse teoli@dynacor.com;
- b) par télécopieur à la société au 514-393-9002;
- c) par téléphone à la société au 514-393-9000; ou
- d) par la poste à l'adresse suivante :
Président et chef de la direction
Groupe Dynacor inc.
625, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1R2

Une demande en vue d'obtenir une copie papier doit nous parvenir avant le 4 juin 2024 à 17h00 afin de laisser assez de temps pour permettre à l'actionnaire véritable de recevoir l'exemplaire imprimé et de retourner la procuration avant le 14 juin 2024 à 10h00.

VOTE

Actionnaires inscrits

Vous devriez avoir reçu un formulaire de procuration de l'agent des transferts de la société, Société de fiducie TSX («TSXT»). Veuillez remplir et signer ce formulaire, puis le poster dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin, le transmettre par télécopieur au numéro qui y est indiqué ou le numériser et l'envoyer par courriel à l'adresse courriel qui y est indiquée. Vous pouvez aussi voter en ligne ou par téléphone au numéro de téléphone indiqué sur la procuration.

Actionnaires non inscrits

Vous pouvez exercer de deux façons les droits de vote rattachés à vos actions détenues par votre prête-nom. Comme l'exige la législation canadienne sur les valeurs mobilières, votre prête-nom vous aura envoyé soit une demande d'instructions de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Pour que vos droits de vote soient exercés en votre nom, suivez les instructions en ce sens fournies par votre prête-nom. La société a un accès restreint aux noms de ses actionnaires non inscrits et pourrait donc ne pas savoir, si vous assistez à l'assemblée, combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habile à voter, à moins que votre prête-nom ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, inscrivez votre nom dans l'espace prévu sur la demande d'instructions de vote ou le formulaire de procuration et retournez la demande ou le formulaire en suivant les instructions fournies. N'indiquez pas les autres renseignements demandés puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, TSXT, dès votre arrivée à l'assemblée.

Les actionnaires qui désirent recevoir des copies papier des documents relatifs à l'assemblée avant la tenue de celle-ci ou ont des questions concernant les procédures de notification et d'accès peuvent appeler au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 416-682-3801 (autres pays) ou tsxt-fulfilment@tmx.com.